

Département du Bas-Rhin

~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE HANAU

~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 janvier 2007

Nombre de conseillers : 25 Conseillers présents : 24 titulaires : 21
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. G. SCHAEFER

Sous la présidence de : M. B. BRUMBTER

PRESENTS : Mmes J. LEONHART (Bischholtz); D. BUCHI, R. HINDERER, (Bouxwiller); MM.R. DUTT (Buswiller); D. BASTIAN, D. CHOPAT (Dossenheim/Zinsel); Mme S. REICHERT, MM. J.P. BALTZER, H. DANNER (Ingwiller); Mme L. JOST - suppléante - (Kirrwiller-Bosselshausen); MM. A. DANNER - suppléant - (Menchhoffen); G. DELOR (Mulhausen); J.L. BORNI, M. LAMBERT (Neuwiller-lès-Saverne); P. MULLER (Niedersoultzbach); G. LEONHART, J. REICHERT (Obermodern-Zutzendorf); R. MULLER (Obersoultzbach); E. MAHLER (Ringendorf); G. SCHAEFER (Schalkendorf); B. BRUMBTER (Schillersdorf); J.G. WENDLING (Uttwiller); J.J. RICHERT (Weinbourg); J.G. BALTZER - suppléant - (Weiterswiller).

EXCUSES : MM. P. MICHEL (Bouxwiller); M. GANGLOFF (Menchhoffen); R. KISTER (Weiterswiller).

Assistaient également : M. F. KLEIN, Directeur de la Maison du C.G. 67 de Saverne
M. H. HERTZOG, Directeur de la Communauté de Communes

Délibération n° 3: Prix de vente des terrains dans les 2 parcs intercommunaux d'activités

Rapporteur : M. D. CHOPAT

VU le dernier arrêté préfectoral en date du 10/01/07 portant extension des compétences de la Communauté de Communes

VU la délibération n°2 du 27/04/05 décidant la création de lotissements à usage d'activités à Bouxwiller et Ingwiller

VU les arrêtés de lotir n° LT 6706105B0001 et LT 067.222.05.R0001 autorisant la création des lotissements intercommunaux à usages d'activités respectivement de Bouxwiller et d'Ingwiller

VU la Nomenclature d'Activités Française – Niveau 700 révisée de 2003

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* **de VENDRE** à un prix identique les terrains des parcs intercommunaux d'activités de Bouxwiller et d'Ingwiller

* **de FIXER** les prix de vente de ces terrains en s'appuyant sur le dispositif d'aide du Conseil Général du Bas-Rhin « Vente de terrains équipés » :

- 1 200 € H.T. / are aux entreprises dépendant d'un secteur pour lequel le Conseil Général du Bas-Rhin accorde aux communes et E.P.C.I. son aide « Vente de terrains équipés » à savoir les secteurs suivants :
 - industrie
 - artisanat
 - tertiaire pour les entreprises exerçant :
 - soit une activité de recherche, d'études, de conception, d'ingénierie, de siège ou de direction répondant à l'un des codes A.P.E. suivants : 72.1 Z, 72.2 Z, 72.3 Z, 72.4 Z, 72.5 Z, 73.1 Z ou 74.2 C
 - soit une activité de négoce dans le prolongement d'une activité industrielle à l'exclusion de la distribution de produits finis aux particuliers et aux commerces
- à 2 500 € H.T. / are à toutes les autres entreprises.

* **de PRECISER** que toute réservation de terrain ne sera formalisée qu'après paiement par le candidat acquéreur d'un acompte de 20 % du prix de vente, venant en déduction du prix de vente total payé à la signature de l'acte de vente

* **de PRECISER** que cette réservation est valable pour une durée maximale de 12 mois

* **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant aux ventes de terrains

Certifié exécutoire

**Pour extrait conforme,
Le Président**